

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DES PRESTATIONS DE FORMATION A DES CLIENTS PROFESSIONNELS

Applicables à compter du 20 juillet 2020

1. PREAMBULE

La SARL CODIFEX intervient dans les domaines :

- de l'accompagnement et du conseil en gestion et finances aux entreprises
- de la formation professionnelle.

La société est immatriculée au RCS AVIGNON sous le numéro 492 218 458. Son code APE est le 7022Z.

En tant qu'Organisme de formation, sa déclaration d'activité est enregistrée sous le numéro 93 84 02975 84 auprès du Préfet de la région de Provence-Alpes- Côte d'Azur. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat. CODIFEX est enregistré sur DATADOCK sous le numéro 0002413.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de la société CODIFEX
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous
- OPCO : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la SARL CODIFEX pour le compte d'un Client.

Ces Conditions Générales de Vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice, les nouvelles conditions s'appliquant à toute nouvelle commande, quelle que soit l'antériorité des relations entre CODIFEX et le Client. Le site Internet www.codifex.fr porte la dernière version à la connaissance de tous. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

Toute inscription à une formation auprès de la CODIFEX implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

Les présentes Conditions Générales de Vente sont applicables à toute commande de formation passée par un Client auprès de la SARL CODIFEX, quel que soit le type de formation.

Celles-ci ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par le Client et la SARL CODIFEX. Le fait que la SARL CODIFEX ne se prévale pas à un moment donné de l'une des présentes Conditions Générales de Vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'une desdites conditions.

Les formations concernées s'entendent de tous types de formations pouvant être éventuellement proposées : formations organisées à la demande du Client pour son compte (« Formations intra ») ou formations collectives proposées éventuellement proposées sur le site Internet de l'Organisme de formation, notamment dans le cadre d'actions collectives réalisées pour les OPCO (« Formations inter »).

CODIFEX – SARL Capital 8000€ - 137 Chemin du Petit Flory – 84270 VEDENE – contact@codifex.fr

Tél : 09 79 61 79 65 - RCS AVIGNON B 492 218 458 – APE 7022Z – TVA FR 39492218458 –

Prestataire de formation enregistré 93 84 02975 84

Ces Conditions Générales de Vente concernent les formations qui peuvent inclure, ou non, des modules digitaux effectués par le Client à distance. Les formations présentiels peuvent être réalisées dans des locaux loués par l'organisme ou dans les locaux du client.

Pour les formations en e learning, l'article 4 des Conditions Générales de Vente prime sur les autres articles en cas de contradiction.

3. COMMANDE DE FORMATION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Avant toute commande de Formation, le Client doit avoir attentivement étudié son contenu et ses caractéristiques afin de vérifier sa parfaite adéquation à ses besoins. Il doit également avoir transmis les informations préalables aux Stagiaires envisagés à la formation, comprenant notamment les objectifs, les pré-requis, le programme de formation, ainsi que les modalités pédagogiques et de suivi.

Pour être prise en compte par la CODIFEX, toute formation doit faire l'objet :

- Soit d'un devis établi par CODIFEX et signé par le Client
- Soit d'une convention de formation professionnelle établie par CODIFEX
- Soit d'une validation par CODIFEX de l'inscription effectuée sur les plateformes d'inscription gérées par l'un des OPCO, dans le cadre des Actions Collectives

Lorsque l'inscription est effectuée au nom de la personne physique (participant) par la structure l'employant, le Client de CODIFEX est l'entreprise ou la société figurant sur le devis ou la convention de formation.

Toute commande suppose que le Client accepte les modalités financières et pédagogiques, ainsi que le contenu de formation qui lui ont été communiqués au préalable.

Une confirmation d'inscription est adressée au Client dans les 3 jours ouvrés qui suivent la réception de toute demande d'inscription. Sur demande du Client, elle sera accompagnée d'une convention de formation continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail.

Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre la société Nom de l'organisme, l'OPCO ou le client.

Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à CODIFEX un exemplaire signé, daté, complété et portant son cachet commercial du devis ou de la convention, accompagné, le cas échéant de l'acompte prévu à l'article 4 ci-après. Seul le retour des documents complets et de l'acompte demandé aura valeur contractuelle.

La convention de formation peut éventuellement mentionner la prise en charge, totale ou partielle, du coût de la formation par un OPCO. Il appartient au Client de vérifier l'imputabilité de celle-ci. Les informations nécessaires (nom et coordonnées de l'OPCO, numéro d'adhérent) sont à compléter nécessairement pour donner à la convention une valeur contractuelle.

Dans le cas où l'OPCO prend en charge le règlement, le Client adressera à CODIFEX, 15 jours au moins avant le début de la formation, l'attestation de prise en charge comportant le numéro d'adhérent et le numéro de dossier de demande de prise en charge.

Dans le cadre de la loi pour une république numérique les échanges de documents peuvent être dématérialisés si les clients ont donné leur accord.

4. FORMATIONS E-LEARNING - CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU)

Le e-learning consiste à fournir des modules d'auto-formation dans un espace électronique sécurisé.

L'ensemble des modules, objet de la commande sera mis à la disposition du Client et/ou Stagiaire utilisateur désignés ci-après ensemble « Utilisateur », dans un portail e-learning après acceptation de la commande.

La SARL consent à l'Utilisateur une licence d'utilisation non exclusive et incessible consistant en l'ouverture d'un accès avec un identifiant et un mot de passe aux plateformes gérées par CODIFEX.

Cet accès permet à l'Utilisateur :

- d'accéder au(x) module(s) pendant une période de 6 mois à compter de l'accusé de réception de l'e-mail de confirmation d'accès adressé par CODIFEX, période à l'issue de laquelle l'accès sera désactivé ;
- la faculté pour l'Utilisateur d'obtenir sur demande, une évaluation en amont et en aval du parcours de formation de l'Utilisateur ;
- la mise à disposition au profit de l'Utilisateur d'un compte-rendu permettant d'assurer une traçabilité complète de la formation (« reporting »).

Test préalable et prérequis techniques

Le cas échéant, un test préalable sera effectué avant la signature de bon de commande entre la SARL CODIFEX et un représentant habilité de l'Utilisateur qui s'assurera de la compatibilité permanente de son environnement technique, quelles que soient les évolutions que celui-ci pourrait connaître, avec la plateforme LMS utilisée par CODIFEX ; il ne pourra pas se prévaloir ultérieurement au test préalable, d'une incompatibilité ou d'un défaut d'accès au (x) module(s).

Accès au(x) module(s)

A réception du bon de commande signé, CODIFEX transmet à l'Utilisateur via son adresse électronique :

- une URL d'accès à la plateforme e-learning (LMS)
- un identifiant (« Login »)
- un mot de passe lui offrant un droit d'accès au(x) module(s) objet de la sélection de l'Utilisateur.

Sauf dispositions particulières expressément acceptées par CODIFEX, les droits d'utilisation du ou des module(s) accessible(s) sur la plateforme LMS utilisée par CODIFEX sont concédés pour :

- une durée de 6 mois à compter de l'ouverture des clés d'accès au service des plateformes LMS de CODIFEX ;
- un nombre défini d'Utilisateurs;
- la version disponible du ou des module(s) e-learning de CODIFEX à la date d'acceptation de la commande par CODIFEX.

Périmètre des Utilisateurs

Sauf conditions particulières expressément acceptées par CODIFEX visant notamment le cas de sociétés affiliées au sein d'un groupe de sociétés, les droits d'utilisation du ou des module(s) sont concédés au seul client Utilisateur signataire du bon de commande.

Droit d'usage personnel

L'identifiant et le mot de passe, livrés par voie électronique à l'Utilisateur, sont des informations sensibles, strictement personnelles et confidentielles, placées sous la responsabilité exclusive de l'Utilisateur. A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés.

Le Client se porte garant auprès de CODIFEX de l'exécution de cette clause par tout Utilisateur et répondra de toute utilisation frauduleuse ou abusive des codes d'accès. Le client Utilisateur informera sans délai CODIFEX de la perte ou du vol des clés d'accès.

En cas de violation de la clause d'inaliénabilité ou de partage constatés des clés d'accès, CODIFEX se réserve de droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

Caractéristiques du ou des module(s) de formation en ligne

CODIFEX se réserve la faculté de modifier le(s) module(s) de formation proposée sur ses plateformes LMS, tant dans leur organisation générale, que dans leur nature et leur contenu sans que cette modification ouvre droit à indemnité au profit du client Utilisateur.

CODIFEX pourra fournir, à la demande de l'Utilisateur, tout justificatif informatique retraçant l'inscription et le suivi de la formation à distance effectuée.

Garanties de CODIFEX

CODIFEX s'engage à tout mettre en œuvre dans le cadre d'une obligation de moyens, pour permettre l'accès à sa plateforme LMS, 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, pendant la durée des droits d'utilisation du ou des module(s), sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet ou du réseau de l'Utilisateur.

L'Utilisateur s'engage à informer CODIFEX dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique.

Toutefois, le client Utilisateur reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau Internet. Dans l'hypothèse d'une interruption de service par CODIFEX liée à une intervention de maintenance corrective, CODIFEX mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 48 heures ouvrées. Passé ce délai, CODIFEX prolongera l'accès du ou des module(s) au profit des Utilisateurs pour une période correspondant à celle de l'indisponibilité.

CODIFEX ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu et sans erreur du ou des module(s).

Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des module(s) livré(s) doit être formulée par écrit dans les 8 (huit) jours suivant la livraison des clés d'accès au(x) module(s). Il appartiendra au client Utilisateur de fournir toute justification quant à la réalité des anomalies ou non-conformité constatée. Seule la SARL CODIFEX peut intervenir sur le(s) module(s). Le client Utilisateur s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers à cette fin.

Toutefois, la garantie n'est pas applicable si l'anomalie trouve son origine dans les cas suivants, sans que cette liste soit exhaustive :

- les prérequis techniques ont été modifiés sans l'accord préalable de CODIFEX.
- les anomalies constatées relèvent de programmes non fournis par CODIFEX.
- les anomalies sont liées à de mauvaises manipulations.

5. PRIX

Les prix de chaque formation sont établis en tenant compte du cahier des charges défini par le Client, du niveau de la formation demandée et de son degré de personnalisation, de la nature de la formation (inter ou intra-entreprise). Ils sont repris sur le devis et, le cas échéant sur la convention de formation. Les prestations de formation sont facturées au prix figurant sur le devis accepté ou la convention signée.

Le prix facturé par la SARL CODIFEX inclut la fourniture de la prestation de formation conforme aux exigences de qualité de la SARL CODIFEX (infrastructure adaptée, support de cours, moyens pédagogiques). Les frais de repas, ainsi que les frais de déplacements et d'hébergement des participants à la formation ne sont pas inclus dans le prix de la prestation de formation.

Dès lors que tout ou partie des documents pédagogiques ont été mis à la disposition du participant, CODIFEX facturera l'intégralité du montant de la formation.

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes. Ces prix sont assujettis à la TVA en vigueur au moment de la facturation.

6. FACTURATION ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Une facture sera établie et remise au Client par la SARL CODIFEX dès la réalisation de la formation. Sur demande, une facture acquittée pourra également être adressée au client après la réception du règlement de la formation.

Sauf Conditions Particulières, le prix des prestations de formation est payable selon les modalités suivantes :

- règlement d'un acompte de 30% du prix T.T.C. de la formation, à **effectuer à l'inscription**, par virement ou par chèque à l'ordre de CODIFEX adressé, au siège de CODIFEX 137 Chemin du Petit Flory 84270 VEDENE.
- le règlement du solde est à effectuer à l'issue de la formation, sous 8 jours à réception de facture, sans escompte à l'ordre de La SARL CODIFEX.
- en cas de parcours long, des facturations intermédiaires mensuelles peuvent être engagées.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO n'est pas parvenu à CODIFEX 15 jours calendaires avant le démarrage de la formation, CODIFEX facturera la totalité des frais de formation au client. Le règlement de l'acompte de 30% du prix T.T.C. de la formation sera à effectuer par le Client, comptant, par virement ou par chèque à l'ordre de CODIFEX adressé, au siège de CODIFEX 137 Chemin du Petit Flory 84270 VEDENE. Ce règlement devra être reçu par CODIFEX au plus tard 10 jours calendaires avant le démarrage de la formation.

La facturation à l'OPCO interviendra au terme de la formation (Subrogation), sous réserve d'acceptation du dossier par l'OPCO. Dans le cas où l'OPCO prend en charge le règlement, le Client adressera à CODIFEX l'attestation de prise en charge comportant le numéro d'adhérent et le numéro de dossier de demande de prise en charge.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la part non prise en charge sera directement facturée au Client.

Si le paiement est effectué par un OPCO, il appartient au Client de s'assurer de la bonne fin du paiement par l'organisme concerné. Au cas où les frais de formation, éventuellement majorés de pénalités de retard, ne seraient pas réglés par l'OPCO organisme payeur désigné par le client, la société CODIFEX serait fondée à les réclamer au client, solidairement débiteur à son égard

Le cas de force majeure dûment reconnu pourra entraîner la résiliation du contrat de formation concerné ; dans ces conditions, les prestations effectivement dispensées seront dues au prorata temporis de la valeur prévue au contrat.

Tout paiement postérieur aux dates d'échéance figurant sur les factures de CODIFEX donnera lieu à l'application de pénalités de retard égales au dernier taux directeur de la Banque Centrale (BCE), en vigueur au 1er janvier ou au 1er juillet, majoré de 10 points, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire de 40 €, conformément à l'article D441-5 du Code de Commerce. Elles sont exigibles sans qu'il soit besoin de mise en demeure.

7. ANNULATIONS / REMPLACEMENTS / REPORTS

Par l'Organisme de Formation

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité à 8 personnes, sauf Conditions Particulières éventuelles convenues entre les parties, en raison d'objectifs ou modalités pédagogiques spécifiques.

Pour les actions collectives, si le nombre de participants est insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, la SARL CODIFEX se réserve la possibilité de proposer une nouvelle date de formation, en accord avec les Clients. A défaut, CODIFEX aura la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et remboursera, dans ce cas, la totalité de la somme versée lors de l'inscription.

CODIFEX se réserve également le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, de changer les animateurs, tout en respectant la même qualité pédagogique de la formation initialement proposée si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent, en informant préalablement le Client. CODIFEX s'engage à prévenir les clients ayant commandé ces formations, ou directement les participants à ces formations désignés par le Client préalablement inscrits, 10 jours au moins avant le début de la ou des formations concernées.

En cas d'annulation de dernière minute pour un cas de force majeure * ou pour une cause de dernière minute telle que l'indisponibilité du formateur pour des raisons de maladie ou de problèmes de transport, la (ou les) formation(s) commandée(s) sera(ont) reportée(s) à une date ultérieure sans dédommagement ni pénalité due au Client.

* FORCE MAJEURE : les cas de force majeure sont les suivants : décisions ou actes des autorités publiques, troubles sociaux, grèves générales ou autres, émeutes, inondations, incendies, conditions météorologiques déconseillant les déplacements, situation d'urgence sanitaire, et, de façon générale, tout fait indépendant de la volonté de CODIFEX ou du Client et mettant obstacle à l'exécution de leurs engagements.

Par le Client

Toute annulation, quelle qu'en soit la cause, et hormis les cas de force majeure tels que mentionnés ci-dessus pour la SARL CODIFEX, doit être signifiée par le Client à CODIFEX par écrit.

En cas de dédit signifié par le Client à La SARL CODIFEX au moins 7 jours avant le démarrage de La formation, la SARL CODIFEX offre au Client La possibilité :

- de repousser l'inscription de le Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée, et après accord éventuel de l'OPCO,
- de remplacer le Stagiaire empêché par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, sous réserve de l'accord éventuel de l'OPCO.

Si l'annulation intervient dans les 7 jours qui précèdent le début du stage, l'acompte facturé restera acquis à CODIFEX.

Toute annulation ou absence le jour de la formation, quelle qu'en soit la cause, entraînera la facturation de l'intégralité du montant dû. De même, en cas d'interruption de la formation commencée, l'intégralité du prix est due.

En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de la SARL CODIFEX distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCO.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à la SARL CODIFEX.

8. EXCLUSION ET SUSPENSION DE LA PRESTATION

Lors de la participation aux séances de formation, le Stagiaire s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur de la SARL CODIFEX dont il déclare avoir pris connaissance et en accepter les termes, ainsi que celui des lieux où se déroulera la formation. Le règlement intérieur sera porté à connaissance de le Stagiaire au plus tard lors de l'envoi de la convocation de formation.

Le Client déclare se porter, à cet effet, garant et responsable solidaire des Stagiaires.

CODIFEX se réserve le droit d'exclure de toute formation, et ce, à tout moment, tout Stagiaire dont le comportement gênerait le bon déroulement de la formation et/ou manquerait gravement au règlement intérieur de CODIFEX.

9. DROIT A L'IMAGE

Lors de la participation aux séances de formation en distanciel, les participants sont informés que la session de formation peut être enregistrée uniquement à des fins de justification de la réalité de sa réalisation lors de contrôles d'OPCO, FAF ou de la DIRRECTE. Les enregistrements réalisés sont stockés de façon sécurisée. Ils ne sont jamais divulgués ou utilisés à des fins commerciales. De même ils ne sont pas communiqués au Client, et sont détruits au terme de 12 mois.

Le Client se porte fort de la connaissance de cette disposition auprès des participants qu'il désignera pour assister aux séances de formation, et de leur acceptation préalable.

10. NULLITE D'UNE CLAUSE

Si une quelconque des dispositions des présentes Conditions Générales de Vente était annulée, cette nullité n'entraînerait pas la nullité des autres dispositions des présentes Conditions Générales de Vente qui demeureront en vigueur entre la SARL CODIFEX et le Client.

11. CONFIDENTIALITÉ DES DONNEES

Toutes informations (hors celles accessibles au public) dont la SARL CODIFEX ou le Client aura eu connaissance, antérieurement ou durant l'exécution du contrat, sont strictement confidentielles et chacune des parties s'interdit de les divulguer.

Pour les besoins de l'exécution des prestations, chacune des parties n'est autorisée à communiquer les informations susvisées qu'à ses préposés et/ou éventuels sous-traitants autorisés ; chacune des parties se porte fort du respect de cette obligation par ses préposés et/ou éventuels sous-traitants.

Chacune des parties s'engage à restituer (ou détruire, au choix de l'autre partie) lesdites informations ainsi que leur copie, dans les 5 jours ouvrés après le terme ou la résiliation du contrat ou du bon de commande, sur simple demande de l'autre partie. Les parties seront liées par la présente obligation de confidentialité pendant une durée de deux ans à compter de la cessation de leurs relations contractuelles.

12. PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

En application des lois n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, nous vous informons que la SARL CODIFEX, en tant qu'Organisme de Formation et en sa qualité de Responsable de Traitement collecte des données concernant le Client et/ou le Stagiaire à des fins de gestion de la relation commerciale, gestion et suivi de la facturation de la formation, gestion des inscriptions aux formations, gestion de prise en charge de la formation, gestion des sessions de formation, de suivi des Stagiaires, d'accompagnement personnalisé et de délivrance des documents justificatifs liés à la formation.

Les données seront strictement réservées à CODIFEX et aux services habilités et seront conservées tout au long de notre relation commerciale soit 3 ans après le dernier contact avec le Client et/ou le Stagiaire, et jusqu'à 5 ans concernant les documents justificatifs de formation concernant les Stagiaires conformément à la réglementation en vigueur. Aux termes de notre Politique de protection des données, nous nous engageons à protéger les données à caractère personnel de toute atteinte.

Conformément aux lois n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le Client et/ou le Stagiaire pourra demander à tout moment et gratuitement à accéder aux données le concernant, à les rectifier ou à les effacer, auprès de notre Délégué à la protection des données, à l'adresse data@codifex.fr ou à l'adresse postale 137 Chemin du Petit Flory – 84270 VEDENE, ou à la CNIL en l'absence de réponse satisfaisante dans le délai d'un mois.

Le Client et/ou le Stagiaire pourra également s'opposer au traitement le concernant pour des motifs légitimes.

D'autre part, en cas de recours à la sous-traitance, la SARL CODIFEX s'engage à signer un contrat écrit avec le sous-traitant imposant à ce dernier le respect des Dispositions applicables et de l'ensemble des obligations visées au présent article, étant précisé qu'en cas de non-respect par un sous-traitant de ses obligations en matière de protection des données personnelles, la SARL CODIFEX demeurera pleinement responsable à l'égard du Client.

13. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les contrats, courriers, mails, code d'accès relatifs à la formation sont confidentiels et ne doivent donc pas être reproduits ou divulgués sans l'accord de la SARL CODIFEX. Les outils pédagogiques sont protégés par les droits de la propriété intellectuelle. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de la SARL CODIFEX. Le Client est mis en garde sur les poursuites que des manquements à cet article peuvent entraîner, et les conséquences pénales et financières qui en découlent

L'ensemble des documents réalisés et utilisés ou remis, sous supports papiers ou numériques, utilisés ou remis lors de la formation ou accessibles en ligne dans le cadre de la formation sont protégés par la législation sur la propriété intellectuelle et les droits d'auteur. Cela concerne, à titre d'exemple, tous les supports Powerpoint, PDF, documents, QCM, QUIZZ, cas pratiques, vidéos, audios, fichiers informatiques... transmis ou mis à disposition par l'organisme de formation à le Stagiaire, ou au Client.

Le Client se porte fort du respect de ces interdictions pour son compte, ainsi que pour celui des Stagiaires, qu'il désignera pour assister aux séances de formation. Il déclare, à cet effet, se porter garant et responsable solidaire des Stagiaire auxquels il est lié, sans que cela exonère les Stagiaires de leur propre responsabilité.

14. DIVERS

Si l'une quelconque des clauses des Conditions Générales de Vente était déclarée nulle, elle serait réputée non écrite mais n'entraînerait pas la nullité ni des présentes Conditions Générales de Vente ni de la formation concernée.

Le fait de ne pas revendiquer l'application de l'une des dispositions des Conditions Générales de Vente ou d'acquiescer à son inexécution, de manière permanente ou temporaire, ne peut pas être interprété comme valant renonciation à son application.

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou en totalité l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, qui demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

L'Organisme de formation est autorisé à utiliser la dénomination sociale, le nom commercial et/ou le logo du Client, et le cas échéant du groupe dont il fait partie, comme référence commerciale sur tout support ou à toute occasion dans un but marketing et/ou publicitaire ainsi que dans ses listes de références sans autorisation préalable du Client.

15. DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et la SARL CODIFEX à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera d'abord recherché une solution amiable.

A défaut de résolution amiable, tout litige se rapportant à son exécution ou à son interprétation sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce d'Avignon.

Conditions applicables à compter du 20 juillet 2020